

Commune de MONTBERT
(Loire-Atlantique)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice	23
- présents	17
- votants	20

OBJET :

**Approbation de la modification simplifiée
n° 5 du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Montbert**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 28 mars 2024

Étaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – BENOIT Frédéric - DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER Yves - LELIEVRE Véronique – TEMPLIER Jérémie - HERBERT Véronique - AIRIAUD Catherine – GUILLET Manuela - HEGRON Gildas - NICOLLE Jimmy - GOSSEYE Paul – DE BOURMONT Marie-Agnès – HAMON Christophe – BABONNEAU-VALLET Noémie – BISAZZA Romain

Étaient absents : Mme MAUDET Béatrice (pouvoir à Mme BERTHO) – M ROUYER Mickaël (pouvoir à Mme GUILLET) - Mme BERTON Sylvie (pouvoir à M MIRALLIE) – Mme ARNAUD Marie-Hélène (excusée) - M Laurent DUQUESNE (excusé) – M Yohann BOURÉ (excusé)

Secrétaire de séance : M GOSSEYE Paul

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montbert, modifiée par les délibérations du 7 juillet 2016 (modification n° 0.1), du 12 septembre 2016 (modification simplifiée n° 1), du 9 février 2017 (révision accélérée n° 1), du 29 mars 2018 (modification simplifiée n° 2), du 24 septembre 2018 (modification n° 0.2), du 16 juillet 2020 (modification simplifiée n° 3), du 14 septembre 2020 (modification n° 0.3), du 17 janvier 2022 (modification n° 0.4) et du 24 octobre 2022 (modification simplifiée n°4) ;

VU la délibération n° DE01-25012024 du 25 janvier 2024 approuvant le lancement de la procédure de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de mise à disposition au public ;

VU la notification du projet de modification simplifiée n° 5 effectuée aux personnes publiques associées par courrier en date du 1^{er} février 2024 ;

VU l'arrêté du Maire n° AG-2024.05 en date du 1^{er} février 2024 mettant à disposition du public le projet de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT que ce projet de modification simplifiée n° 5 a pour objet de :

- De créer un sous-zonage, dénommé UAm, au sein de la zone UA, correspondant uniquement au périmètre de l'ilot de l'église et d'ajuster certaines dispositions réglementaires
- De modifier le zonage d'une petite surface de terrain situé rue de la Cure : passage d'un zonage UB en un sous zonage UAm

CONSIDÉRANT que cette modification ne relève pas du champ d'application de la procédure de modification mais peut revêtir une forme simplifiée suivant le code d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les avis favorables du DEPARTEMENT et du PAYS DE RETZ sur ce projet de modification ; les autres personnes publiques associées n'ayant pas apporté d'avis

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du public qui s'est déroulée du lundi 19 février au 19 mars 2024 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,

CONSIDÉRANT que la modification simplifiée n° 5 du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification simplifiée n° 5 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de modification simplifiée n° 5 du PLU approuvée est tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie de Montbert aux jours et heures habituels d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 044-214401028-20240404-DE30_04042024-DE



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,

M Jean-Jacques MIRALLIÉ.